

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/288

Objet : Autorisation de signature des deux polices d'abonnement au réseau de chaleur privé du plateau de Ris-Orangis pour le Groupe scolaire du Moulin à vent et la Halle de la jeunesse/Gymnase, avec la société Energie Nouvelle de Ris - ENRIS - du groupe Coriance

Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 18 septembre 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 23
Excusés représentés : 8
Absents : 4

* Représentée par S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h39 avant le vote du point n°2, et à son départ à 19h58 au cours du point n°6

** Arrivé à 18h39 avant le vote du point n°2

***Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18h57 avant le vote du point n°3

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebig***, Christian Amar Henni**, Christine Tisserand, Claude Stillen, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Gilles Melin, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Claude Stillen

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/288

Objet : Autorisation de signature des deux polices d'abonnement au réseau de chaleur privé du plateau de Ris-Orangis pour le Groupe scolaire du Moulin à vent et la Halle de la jeunesse/Gymnase, avec la société Energie Nouvelle de Ris - ENRIS - du groupe Coriance

Environnement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014/260 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'abonnement au réseau de chaleur privé de la société Ris Energies Nouvelles (R-E-N) du groupe Coriance pour le groupe scolaire du Moulin à vent, la halle jeunesse.

VU les deux avenants n°1 aux polices d'abonnement des deux sites ayant pour objet la réduction des puissances souscrites

VU le règlement de service de la société,

VU les projets de conventions d'abonnement au réseau de chaleur privé de la société Energie Nouvelle de Ris - ENRIS - du groupe Coriance, pour le Groupe scolaire du Moulin à vent, la Halle jeunesse et le gymnase du Moulin à Vent,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de Vie, Ecologie en date du 17 septembre 2025,

CONSIDÉRANT les engagements de la Commune à favoriser le développement dans la ville de l'exploitation et de l'utilisation d'énergies renouvelables et durables,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser la signature des polices d'abonnement avec la société ENRIS ainsi que tous les documents s'y rapportant,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la maîtrise des coûts à venir en matière d'énergie,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes des conventions d'abonnements au réseau de chaleur privé de la société Energie Nouvelle de Ris - ENRIS - du groupe Coriance, pour le Groupe scolaire du Moulin à vent, la Halle jeunesse et le gymnase du Moulin à Vent.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'abonnement avec la société Energie Nouvelle de Ris - ENRIS - du groupe Coriance ainsi que tous les documents subséquents.

PRECISE que les conventions d'abonnement et les facturations ont pris effet le 1^{er} août 2025, et sont conclues pour une durée de 12 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 30 SEP. 2025

Publié le : 30 SEP. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 30/09/2025 à 13:29